

# CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2010

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2010 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2010

La séance débute à 19 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

**Présents :** Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD.

**Absents ayant donné procuration :** Patricia ALTHERR à Christian JOLIE, Bérangère BAERISWYL à David PERAY, Jean-Charles MORANDI à Pierre DUMAREST, Frédéric PERICARD à Eliane DALLEMAGNE et René VERNAY à Claude CHAPPUIS.

**Invitée :** Sabine LAURENCIN.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 27 avril 2010.

**Secrétaire de séance :** Claude CHAPPUIS.

Claude CHAPPUIS accepte la fonction de secrétaire de séance.

### Délibération n°016-2010

#### **Objet : Commerce multiservice – Marché de maîtrise d'œuvre : avenant n°2.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n°10-2009 du 2 mars 2009 portant désignation du maître d'œuvre et approbation de la convention entre la commune de Challex et la société Atelier 3, pour la réhabilitation de la « Maison de la Treille » en vue de l'installation d'un commerce multiservices,

Par délibération n°014-2010 du 3 mai 2010, le Conseil municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises et l'évaluation des travaux de réhabilitation de la maison de la Treille : 582 600 € de tranche ferme et 31 400 € d'options, soit 614 000 € au total.

La rémunération du maître d'œuvre avait été établie sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 450 000 € hors taxes, avec un taux de 9.5 % (8.8% pour la mission de base et 0.7 % pour la mission OPC (= Organisation, pilotage, coordination)). Conformément au contrat initial, lorsque le coût prévisionnel définitif des travaux a été établi, un avenant au marché établi le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre. Cette rémunération se monterait au total à 63 080 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la maison de la « Treille » en vue de la création d'un bar restaurant et d'un logement de fonction.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre établissant le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre ;

**AUTORISE** le maire à signer cet avenant ;

**DIT** que les autres dispositions du marché de maîtrise d'œuvre initial sont maintenues.

**Débat :** Christian JOLIE dit qu'au départ la commune avait évalué les travaux à 450 000 €. Les études qui ont suivi ont permis d'affiner le projet et de le chiffrer précisément. Le chiffre dont nous disposons aujourd'hui est un prix objectif. Ce chiffrage ne sera cependant pas communiqué aux entreprises.

#### **Questions diverses :**

☞ Fibre optique : réunion publique le 10 juin 2010 à 20h00 à la Salle des fêtes.

☞ Charte du PNR : Claude CHAPPUIS et Christophe BRULHART disent que Saint-Jean-de-Gonville et Péron se sont retirés, car aucun des projets qu'ils ont présentés n'a été subventionné. Christian JOLIE voudrait connaître précisément les projets qui ont été refusés. Pierre DUMAREST dit que si des communes n'ont pas été subventionnées, d'autres, comme Léaz, l'ont été.

---

**Prochaine réunion du Conseil 07/06/2010 à 19h30.**

**La séance est levée à 20h00.**